

ARRONDISSEMENT  
DE  
**BESANCON**  
COMMUNE  
DE  
**PLACEY**

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **18/01/2019**

que la convocation du Conseil avait été faite **10/01/2019**

et que le nombre des membres en exercice est de : **8**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 17 janvier 2020

L'an deux mil vingt

Le **dix sept janvier** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard, SAIPREY Christian, FREZARD Denis,**

Etais absent excusé : **M. COQUARD Cédric (procuration à M. REIGNNEY Frédéric)**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : CREATION D'UN AMENAGEMENT DE SECURITE ENTREES DU VILLAGE**

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis de travaux établi par l'entreprise ETA TP CLERC concernant des travaux d'aménagement de sécurité aux entrées du village pour un montant de 50 999.18 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, autorise le Maire signer le devis de l'entreprise ETA TP CLERC de Charnay.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire  
Frédéric REIGNNEY



ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON  
  
COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **18/01/2019**

que la convocation du Conseil avait été faite **10/01/2019**

et que le nombre des membres en exercice est de : **8**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 17 janvier 2020

L'an deux mil vingt

Le **dix sept janvier** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard, SAIPREY Christian, FREZARD Denis,**

Etait absent excusé : **M. COQUARD Cédric (procuration à M. REIGNEY Frédéric)**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : TRAVAUX EN FORET 2020**

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis de travaux en forêt établi par l'ONF pour 2020 dont le montant s'élève à 3 035.28 €HT soit 3 338.81 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, autorise le Maire signer le devis de travaux en forêt 2020.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire  
Frédéric REIGNEY



ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON  
  
COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **18/01/2019**

que la convocation du Conseil avait été faite **10/01/2019**

et que le nombre des membres en exercice est de : **8**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 17 janvier 2020

L'an deux mil vingt

Le **dix sept janvier** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard, SAIPREY Christian, FREZARD Denis,**

Etait absent excusé : **M. COQUARD Cédric (procuration à M. REIGNEY Frédéric)**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : SUBVENTIONS CLASSE DE NEIGE**

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par le professeur des Ecoles de l'école de FRANEY pour 5 élèves domiciliés à Placey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, autorise le Maire à mandater 50 € par enfant soit 250 € à la coopérative scolaire pour participation aux frais du séjour de la classe de neige.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire  
Frédéric REIGNEY



ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON  
  
COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **18/01/2019**

que la convocation du Conseil avait été faite **10/01/2019**

et que le nombre des membres en exercice est de : **8**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 17 janvier 2020

L'an deux mil vingt

Le **dix sept janvier** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard, SAIPREY Christian, FREZARD Denis,**

Etait absent excusé : **M. COQUARD Cédric (procuration à M. REIGNEY Frédéric)**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ENTREES DU VILLAGE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de sécurité aux entrées du village seront réalisés en 2020. Pour financer cette opération, la commune doit avoir recours à un prêt de 51 000 €.

Il expose la proposition du Crédit Agricole et soumet les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt	51 000 €
- Durée du prêt	15 ans à échéance constante
- Taux du Prêt	0.81 %
- Déblocage des fonds	sous 3 mois à compter de la signature du contrat
- 1 <sup>ère</sup> échéance	903.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer le contrat dont les caractéristiques sont énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire  
Frédéric REIGNEY

